

QUOI DE N'ŒUF**La salle du conseil bondée**

Selon les règles de sécurité, la salle du conseil municipal de Pithiviers ne peut pas accueillir plus de 79 personnes. Pourtant, hier soir, lors de l'ouverture de la séance, ce chiffre était allègrement dépassé. Les membres de l'association d'usagers de l'hôpital étaient en effet nombreux à vouloir assister au débat concernant la maternité. Mis à part quelques légers sifflets à l'encontre du maire, les discussions se sont déroulées dans le calme. Sitôt la motion de synthèse votée, le public est retourné sur le perron de la mairie, d'où la lettre de l'ARS a été lue.

UNE MOTION DE SYNTHÈSE VOTÉE HIER SOIR LORS DU CONSEIL MUNICIPAL

MATERNITÉ. La division avant un rapprochement. C'est en présence d'une petite centaine de défenseurs de la maternité que la séance du conseil municipal a été ouverte, hier soir. Avant l'examen de l'ordre du jour, deux motions concernant la maternité ont été lues. La première par Philippe Nolland, pour la majorité, la seconde par Serge Décobert, pour l'opposition. Le maire a parlé d'épilogue inévitable et regrettable, et a affirmé que la municipalité suivra avec la plus grande attention la constitution du centre périnatal de proximité. Serge Décobert a de son côté réaffirmé son plus profond attachement à la maternité. Cette division a fait réagir la première adjointe, Monique Bévière : « Cet événement est un coup de semonce pour le territoire. Je trouve dommage que nous n'arrivions pas à unir nos voix. Un dossier a été envoyé au Défenseur des droits (Jacques Toubon). Essayons de faire une motion groupée ». Après plusieurs échanges, le maire a prononcé une suspension de séance, le temps d'écrire une motion de synthèse à huit mains (Philippe Nolland, Monique Bévière, Serge Décobert, Philippe Burgevin). Dans le texte final, adopté à l'unanimité, les élus demandent « dès maintenant le réexamen du dossier en vue de la reprise de l'activité de la maternité de Pithiviers ». La crainte de la « fin, à court terme, de l'activité de l'hôpital de Pithiviers », si la fermeture de la maternité est confirmée, est également avouée. ■

Pithiviers → Vivre sa ville

SANTÉ ■ La décision, tant crainte, a été annoncée par l'Agence régionale de santé, hier après-midi

L'arrêt de mort de la maternité signé

La ministre de la Santé avait promis une nouvelle expertise avant toute prise de décision. Cinq jours après, les dés ont été jetés...

Stéphane Boutet
stephane.boutet@centrefrance.com

La nouvelle tant redoutée est tombée tel un couperet, hier, à 15 h 39 : l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire a pris la décision de fermer définitivement la maternité de Pithiviers. En des termes plus techniques, elle annonce le « retrait définitif de l'autorisation d'obstétrique de l'hôpital ». Le service, qui a fait la réputation de la ville au-delà de nos frontières, était suspendu depuis le 10 juin.

« Après un examen approfondi et très précis des éléments transmis par le centre hospitalier de Pithiviers, l'ARS Centre-Val de Loire constate que l'établissement n'est pas parvenu, malgré les financements disponibles et malgré tous les efforts menés en ce sens y compris par les pouvoirs publics, à recruter une équipe médicale stable et complète à même d'assurer le fonctionnement sécurisé de la maternité », écrit l'ARS.

Pas de délai

« La commission spécialisée de l'organisation des soins, réunie le 21 juin, avait constaté la fragilité structurelle de l'organi-



DÉSILLUSION. Les défenseurs de la maternité portaient le deuil, hier soir, devant la mairie de Pithiviers.

sation médicale de la maternité et s'était prononcée en faveur de l'arrêt des accouchements à Pithiviers. Cette commission avait pu entendre la direction de l'hôpital, ainsi que des représentants du personnel et des usagers, avant de rendre son avis », poursuit l'ARS. Sur les 35 votants, 23 s'étaient prononcés pour la fermeture de la maternité (9 contre et 3 abstentions).

Devant ce résultat, plusieurs élus ont sollicité un rendez-vous en urgence auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé. Marisol Touraine a reçu

le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) et la députée Marianne Dubois (LR) jeudi dernier, promettant « une nouvelle expertise avant toute prise de décision ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette « expertise » a été rapidement effectuée, puisque la décision est intervenue moins d'une semaine plus tard... Et pourtant, les deux élus ont affirmé que les demandes de l'Agence régionale de santé en matière de praticiens (3,5 obstétriciens en équivalent temps plein et 3,5 anesthésistes) étaient respectées et qu'il n'y avait plus de raison de suspendre le service. Dans

une lettre adressée hier au sénateur Sueur, la directrice de l'ARS estime qu'au contraire, « l'effectif requis n'est pas atteint en anesthésie-réanimation (des candidatures ne seraient pas « crédibles » !), ni en pédiatrie ». Pour la gynécologie obstétrique, « l'effectif pourrait être quantitativement atteint », mais cela entraînerait « une hétérogénéité des statuts, non propice au fonctionnement en équipe médicale. » Selon le président de la commission médicale d'établissement, certaines candidatures n'auraient pas été examinées par l'ARS...

Beaucoup pensent aujourd'hui que les dés étaient pipés dès le départ et que rien n'aurait pu faire changer d'avis l'autorité de tutelle.

Un centre périnatal va voir le jour : pas une consolation

Pour tenter de faire passer la pilule, la création d'un centre périnatal de proximité est annoncée. « Il continuera d'assurer sur place, dans une organisation innovante reprenant l'ensemble de l'équipe de la maternité de Pithiviers, le suivi anténatal et postnatal des parturientes et des nouveau-nés. Il s'agit d'un vrai projet alternatif et ambitieux, qui intégrera l'éducation à la santé et la prévention », promet l'ARS.

« Au-delà de l'obstétrique, le centre hospitalier de Pithiviers sera soutenu par l'ARS pour conforter dans le cadre des coopérations territoriales sa réponse aux besoins de la population, notamment dans les domaines des urgences, des filières médicales et des consultations de spécialités », conclut l'organisme de l'État.

« Mort de la maternité = mort de l'hôpital = mort de Pithiviers », écrivent depuis des semaines les défenseurs de la maternité. Par son dernier paragraphe, l'ARS tente de faire penser le contraire. ■

Le docteur Benaïcha « en colère »

Le docteur Bouhadjar Benaïcha, président de la CME (commission médicale d'établissement) du centre hospitalier de Pithiviers est « en colère ».

« Il faut alerter la population sur la gravité de la situation. Et ce n'est pas le délire d'un médecin », expliquait-il, hier, en fin d'après-midi. « Quand je défends la maternité, ce n'est pas que ce service. Autour de ce socle se construisent beaucoup de choses. Si la maternité ferme, il y aura beaucoup de départs de piliers de cette structure. Les anesthésistes-réanimateurs, par exemple, ne vont pas rester que pour quelques consultations. Et il n'y aura aucun intérêt à venir travailler dans un hôpital où l'attractivité sera pratiquement inexistante. »



DR BENAÏCHA. Président de la Commission médicale d'établissement. ARCHIVES

Le tableau dressé par le docteur Benaïcha est noir : « On fait régulièrement appel aux anesthésistes-réanimateurs, pédiatres, gynécologues, puéricultrices aux urgences. À qui fera-t-on appel après ? Et quel urgentiste va vouloir venir travailler à Pithiviers, sachant que l'on est déjà en sous-effectif ? L'offre de soins dans l'ensemble de notre bassin de vie, y compris en ville, sera forcément réduite ».

Selon le médecin, les piliers de la République sont attaqués : « L'égalité d'accès aux soins pour les citoyens sera affectée. Les femmes du Nord-Loiret n'auront pas la liberté de choisir où elles veulent accoucher. Et la fraternité, puisqu'il s'agit de coût, n'a pas joué son rôle ». ■

■ RÉACTIONS

Jean-Pierre Sueur (sénateur PS). « C'est avec beaucoup de déception et d'amertume que j'ai pris connaissance de la lettre de la directrice générale de l'Agence régionale de santé. Le texte même de cette lettre montre que si tous les efforts possibles avaient été faits par tous, cette maternité aurait pu être sauvée dans le respect de la réglementation et des conditions de sécurité requises, à juste titre. Il a suffi de cette lettre pour liquider tous les efforts accomplis pour permettre la permanence des soins dans les trois disciplines concernées [...] Je regrette que certaines instances se soient cantonnées dans un rôle, certes utile, de "contrôleur" alors que l'on aurait souhaité qu'elles s'emploient à tout faire pour aider au recrutement des praticiens nécessaires et à remplir les conditions qu'elles édictent. »

Marianne Dubois (député Les Républicains). « Je suis très déçue et contrariée. Il est inadmissible que cette maternité qui assurait encore plus de 500 naissances par an, soit sacrifiée. Dorénavant les femmes auront de 45 minutes à 1h 30 de trajet pour aller donner la vie. C'est la disparition d'un nouveau service de santé de proximité. La fermeture de notre maternité est une première conséquence de la politique de santé mise en place par le gouvernement. Là où il y avait entraide et cohésion dans nos communautés hospitalières, dorénavant c'est une concurrence exacerbée qui s'installe entre les établissements pour leur survie. Déplorons encore qu'aujourd'hui l'ARS se limite à un rôle de spectateur et liquidateur. »